



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Octobre 2025 à 19h00

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Thierry TEISSEIRE, Olivier GARRIGUES, Christelle MINETTO-MALABRY, Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : Guy FARCE (donne procuration à Roger ANOT), Fabien FRECH, Magali REYNIER, Amelie VOISIN, Aurore OVION

A 19h00, Monsieur le 1^{er} Adjoint déclare la séance ouverte. Il indique qu'en raison d'un empêchement de Monsieur le Maire, il présidera de droit la présente séance du Conseil Municipal.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le 1^{er} Adjoint demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Il constate que le quorum requis est atteint, puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Roger ANOT rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la restauration de l'église de l'Assomption

II – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de modernisation de l'éclairage des courts de tennis communaux

III – Demande de subvention pour les travaux de rénovation du pont de la Place De Gaulle (« Programme National Ponts » et Département, Axe 2 « Aide aux communes »)

IV – Demande de subvention pour les travaux de rénovation du pont de Roumégoux (« Programme National Ponts »)

V – Fixation de la rémunération des agents encadrant les séjours scolaires ou jeunesse organisés par la commune

VI – Autorisation d'engager des négociations et habilitation de M. le Maire à conclure l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°894

VII – Demande de fonds de concours de la CCVG pour la rénovation des vitraux de l'église

VIII – Adoption des décisions municipales

IX – Questions diverses

I – Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la restauration de l'église de l'Assomption

La commune souhaite engager une démarche de restauration de l'église de l'Assomption, inscrite à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques le 18 juin 1987. Un diagnostic préalable doit être réalisé afin d'évaluer l'état sanitaire de l'édifice et de définir les interventions nécessaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour financer une partie de cette étude (20%, maximum subventionnable).

Approbation à l'unanimité.

II – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de modernisation de l'éclairage des courts de tennis communaux

Dans le cadre de la politique d'amélioration des équipements sportifs, la commune projette la modernisation de l'éclairage des courts de tennis communaux. Ces travaux permettront une réduction de la consommation électrique et une amélioration du confort d'usage pour les pratiquants.

Le montant des travaux est de 17 000 euros HT.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de l'Aide aux Communes – Axe 2, pour contribuer au financement de cette opération.

Dépenses		Recettes	
Travaux :	17 000 €	Conseil Départemental (80%) :	13 600 €
		Autofinancement (20%) :	3 400 €
Total :	17 000 €	Total :	17 000 €

Approbation à l'unanimité.

III – Demande de subvention pour les travaux de rénovation du pont de la Place De Gaulle (« Programme National Ponts » et Département, Axe 2 « Aide aux communes »)

Le pont situé sur la Place De Gaulle présente des signes de vétusté nécessitant une rénovation afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage. La commune souhaite inscrire ce projet dans le cadre du Programme National Ponts.

Le montant global estimatif de l'opération tenant compte de l'ensemble des frais (maîtrise d'œuvres, études complémentaires, travaux) peut être estimé à 253 000 euros HT.

Il est donc proposé de déposer les demandes de subvention auprès du P.N.P., à hauteur de (60%, maximum subventionnable), ainsi que du Département du Var, au titre du dispositif départemental d'aide aux communes (Axe 2, pour 20%).

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre + SPS :	31 000 €	P.N.P. (60%) :	151 800 €
Etudes complémentaires :	15 000 €	Conseil Départemental (20%) :	50 600 €
Estimation travaux :	207 000 €	Autofinancement (20%) :	50 600 €
Total :	253 000 €	Total :	253 000 €

Approbation à l'unanimité.

IV – Demande de subvention pour les travaux de rénovation du pont de Roumégoux (« Programme National Ponts »)

Le pont situé chemin de Roumégoux présente des signes de vétusté nécessitant une rénovation afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage. La commune souhaite inscrire ce projet dans le cadre du Programme National Ponts.

Le montant global estimatif de l'opération tenant compte de l'ensemble des frais (maîtrise d'œuvres, études complémentaires, travaux) peut être estimé à 226 000 euros HT.

Il est donc proposé de déposer les demandes de subvention auprès du P.N.P., à hauteur de (60%, maximum subventionnable). Le reste du subventionnement sera recherché sur le budget 2026.

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre :	25 500 €	P.N.P. (60%) :	135 600 €
Etudes complémentaires :	30 500 €	Autofinancement (40%) :	90 400 €
Estimation travaux :	170 000 €		
Total :	226 000 €	Total :	226 000 €

Approbation à l'unanimité.

V – Fixation de la rémunération des agents encadrant les séjours scolaires ou jeunesse organisés par la commune

Dans le cadre des séjours scolaires ou des séjours jeunesse organisés par la commune, des agents municipaux sont mobilisés pour assurer l'encadrement et la sécurité des enfants.

Il convient de fixer la rémunération applicable à ces missions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques habituelles de la collectivité : 120 € brut par journée d'encadrement et 150 € brut par journée d'encadrement pour un agent assumant des responsabilités supplémentaires.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de cette indemnisation.

Approbation à l'unanimité.

VI – Autorisation d'engager des négociations et habilitation de M. le Maire à conclure l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°894

Afin de constituer des réserves et d'assurer la maîtrise foncière, la municipalité souhaite acquérir la parcelle cadastrée section B n°894. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager les négociations nécessaires, dans les limites fixées par l'estimation des Domaines, et à signer tous les actes afférents à cette opération.

Approbation à l'unanimité.

VII – Demande de fonds de concours de la CCVG pour la rénovation des vitraux de l'église

La commune sollicite un fonds de concours auprès de la CCVG afin de financer les travaux de rénovation des vitraux de l'église de l'Assomption. Ces vitraux, éléments patrimoniaux remarquables, nécessitent une restauration urgente pour préserver leur intégrité et garantir la mise en valeur de ce lieu emblématique.

Le plan de financement s'établit comme tel :

	Montant	Taux de financement
Conseil Départemental	16 627,59 €	20%
DRAC	16 627,59 €	20%
CCVG	24 941,37 €	30%
Autofinancement	24 941,37 €	30%
Total	83 137,93 €	100%

Approbation à l'unanimité.

VIII – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

IX – Questions diverses

Mme Sylviane BOURBAO informe que les 17 et 18 octobre prochain se tiendra l'Automne Peiresc, un cycle de conférences, visites et présentation d'une bande dessinée autour de Nicolas Peiresc.

M. Thierry TEISSEIRE signale qu'en raison de l'absence d'un trottoir clairement délimité sur toute sa longueur, le parking de l'école présente une dangerosité pour les piétons. M. le Maire

répond que des travaux de rénovation complète du parking sont envisagés, notamment pour résoudre ce problème.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire,
M. Bruno AYCARD



Le secrétaire de Séance
M. Jean-Baptiste LEDOUX

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name of the Secretary of the Session.

